

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

Le droit et le financement du logement



adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement

SOMMAIRE

Présentation 04

Cycle de formations 05

Les rapports locatifs

La copropriété

Le droit de la famille et le logement

Le logement décent et l'habitat indigne

De l'impayé à l'expulsion

Informations pratiques 11

Conditions générales

Inscriptions

Plan d'accès



L'ADIL de la Drôme, un outil d'aide à la décision

Agence Départementale
d'Information sur le Logement

3 Pôles à votre disposition **gratuitement**
pour une **information de qualité**

Pôle Logement

Informations juridiques gratuites :

Droits et devoirs des locataires ou des propriétaires bailleurs.
Bail, augmentations de loyers, charges.
Contrats de construction, formalités de permis de construire...

Pôle Énergie

Actions de formations auprès des scolaires,
des partenaires bailleurs...

Pôle Observatoire

Études thématiques et territoriales réalisées par des chargés
d'études statistiques et géomatiques.
Suivis des PLH et des observatoires désormais obligatoires.
Fiches Habitat Territoires gratuites...

L'ADIL de la Drôme est agréée par l'ANIL
(Agence Nationale d'Information sur le Logement), conventionnée avec
le Ministère du Logement et appartient au réseau des ADIL.

NOS ATOUTS

Une équipe engagée, compétente et professionnelle.
Un attachement fort au territoire de la Drôme, à ses enjeux, ses perspectives et ses défis.

Un acteur majeur de l'information et de l'accompagnement sur le logement.

L'ambition d'être un **acteur dynamique**, à l'écoute et dans le dialogue avec les partenaires, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Une action qui s'inscrit dans un objectif d'**utilité sociale**.

L'accueil inconditionnel de toutes les catégories de population dans le respect des individus, du droit, de l'égalité de traitement, et dans le refus de toute forme de discrimination.

Le développement d'un **service personnalisé**, prenant en compte les situations et veillant à leur apporter des réponses adaptées et neutres.

Le souci de **la qualité** dans l'ensemble de nos domaines d'intervention.

NOS VALEURS

Le **professionnalisme, la disponibilité, la neutralité et l'objectivité des équipes** servent depuis **près de 50 ans** notre **conception d'un service public d'information sur le logement**.

La **gratuité** des renseignements juridiques à tout public.

L'expertise de l'équipe se construit au quotidien dans le développement de ses compétences.

L'ADIL de la Drôme est **partenaire de l'ingénierie publique du Département de la Drôme et se veut être un outil d'aide à la décision des élus dans la mise en œuvre de leurs politiques**.

LA MISSION DE FORMATION DE L'ADIL DE LA DRÔME

L'ADIL de la Drôme met ses compétences et son expertise au service de ses partenaires, acteurs professionnels de l'habitat, publics ou privés.

Pour 2023, l'ADIL de la Drôme propose 10 sessions de formation professionnelle à la journée.

Ces formations traiteront des grandes thématiques du droit du logement : les droits et obligations du locataire et du propriétaire, l'expulsion, la lutte contre l'habitat indigne, le Droit Au Logement Opposable, les modes de règlement des litiges, la location et le droit de la famille.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Pour mener à bien ses missions, l'ADIL de la Drôme emploie un personnel qualifié : ses conseillers sont titulaires à minima, d'un diplôme supérieur en Droit. Ils suivent régulièrement des sessions de formation continue, notamment celles organisées par le réseau ANIL-ADIL.

L'activité auprès des particuliers se traduit essentiellement par les consultations physiques et téléphoniques de l'équipe de conseillers juristes, financiers et techniques. Plus de 5 000 consultations gratuites sont données chaque année.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Afin de pouvoir identifier les attentes des stagiaires, un tour de table est proposé en début de formation. Cette présentation individuelle permet ainsi d'évaluer le niveau et les attentes des participants.

Durant chaque session, les formateurs alternent séquences de présentation et d'analyse de la réglementation applicable, échanges d'expériences, questionnements, cas pratiques...

Un dossier reprenant l'essentiel du contenu de la formation (powerpoint reprographié, textes règlementaires, documents d'information) est remis à chaque participant.

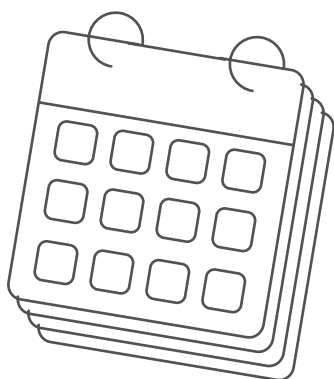
En fin de session, une évaluation est faite afin de mesurer la satisfaction de chaque participant et d'améliorer sans cesse notre offre de formations.

Une attestation de présence est ensuite transmise à chaque stagiaire.

PUBLIC VISÉ

Tout acteur généraliste ou spécialiste intervenant dans le secteur du logement : travailleurs sociaux, gestionnaires du parc locatif social ou privé, bailleurs institutionnels, services logement et habitat de collectivités publiques ou d'entreprises, agents immobiliers, syndicats, services contentieux, associations de locataires, associations de consommateurs, toute personne en charge de l'accompagnement pour la recherche de logement, ...

Lundi 6 mars 2023	Les rapports locatifs	p.06	1 jour
Lundi 13 mars 2023	La copropriété	p.07	1 jour
Lundi 3 avril 2023	Le droit de la famille et le logement	p.08	1/2 journée
Lundi 5 juin 2023	Le logement décent et l'habitat indigne	p.09	1 jour
Lundi 12 juin 2023	De l'impayé à l'expulsion	p.10	1 jour
Lundi 16 octobre 2023	La copropriété	p.07	1 jour
Lundi 13 novembre 2023	Les rapports locatifs	p.06	1 jour
Lundi 20 novembre 2023	Le droit de la famille et le logement	p.08	1/2 journée
Lundi 4 décembre 2023	Le logement décent et l'habitat indigne	p.09	1 jour
Lundi 11 décembre 2023	De l'impayé à l'expulsion	p.10	1 jour



2 dates au choix

LUNDI 6 MARS 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00

LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00



PROGRAMME

- **Accueil et présentation de la session**
 - > Le régime juridique
 - > Le contenu du contrat de location
 - > Les obligations du locataire
 - > Les obligations du bailleur

OBJECTIF

Maîtriser la réglementation applicable dans la relation locataire/propriétaire. Être en capacité d'anticiper et de gérer les conflits entre locataire et propriétaire.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- d'apporter une information précise sur les points clefs de vigilance à faire connaître aux bailleurs comme aux locataires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation et analyse de la réglementation
- Cas pratiques et questions
- Remise d'un dossier pédagogique

PUBLIC VISÉ

Tout acteur du secteur du logement, travailleurs sociaux (Département, CAF, MSA, UDAF, ATMP, associations d'insertion...), associations de locataires et de propriétaires, collectivités territoriales, professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobiliers, organismes d'HLM...) professions juridiques...



Responsable pédagogique :
Marie-Ange BOUCHER,
conseillère juriste et financier de l'ADIL

Lieu :
Salle de la Chapelle
44 rue Faventines 26010 Valence Cedex

Formation dispensée en présentiel

2 dates au choix

LUNDI 13 MARS 2023

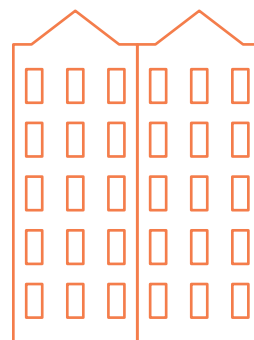
8h30 – 12h00

13h30 – 17h00

LUNDI 16 OCTOBRE 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00



PROGRAMME

- **Accueil et présentation de la session**
 - > Le cadre juridique, l'évolution de la réglementation
 - > Les organes de la copropriété (syndic, conseil syndical, AG)
 - > Les finances de la copropriété
 - > La réalisation des travaux
 - > L'amélioration de la performance énergétique



Responsable pédagogique :

Bernard TADDEI,
conseiller juriste et financier de l'ADIL

Lieu :

Salle de la Chapelle
44 rue Faventines 26010 Valence Cedex

Formation dispensée en présentiel

OBJECTIF

L'organisation et le fonctionnement d'une copropriété sont soumis à une réglementation détaillée et parfois complexe. Cette réglementation a fait l'objet ces dernières années d'importantes réformes.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- d'appréhender les points essentiels de l'organisation et du fonctionnement d'une copropriété
- d'appréhender ou de comprendre les points essentiels des différentes réformes
- de fournir une première orientation aux copropriétaires et occupants d'un immeuble en copropriété

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation et analyse de la réglementation
- Cas pratiques et questions
- Remise d'un dossier pédagogique

PUBLIC VISÉ

Syndics bénévoles et professionnels, associations de locataires, collectivités territoriales, associations de propriétaires, administrations...

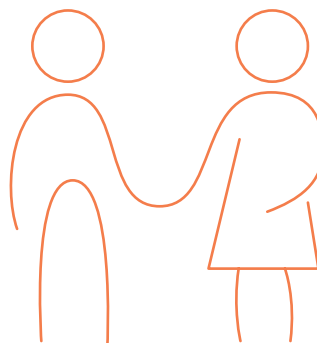
2 dates au choix

LUNDI 3 AVRIL 2023

8h30 – 12h00

LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

8h30 – 12h00



PROGRAMME

- **Accueil et présentation de la session**
 - > Présentation des différents statuts
 - > La situation du couple locataire
 - > La situation du couple propriétaire

OBJECTIF

Mariage, concubinage, Pacs, le statut juridique des couples et des familles a des incidences fortes sur le logement. Selon leur statut, des règles spécifiques vont s'appliquer aux couples, que ceux-ci soient locataires ou propriétaires de leur logement.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- d'appréhender les droits et obligations sur le logement des époux, des concubins, des partenaires de PACS qu'ils soient propriétaires ou locataires
- d'orienter leurs décisions : au cours de l'union, au moment de la séparation, en cas de décès

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation et analyse de la réglementation
- Cas pratiques et questions
- Remise d'un dossier pédagogique

PUBLIC VISÉ

Travailleurs sociaux, associations de consommateurs, associations de locataires, administrations...



Responsable pédagogique :
Bernard TADDEI,
conseiller juriste et financier de l'ADIL

Lieu :
Salle de la Chapelle
44 rue Faventines 26010 Valence Cedex

Formation dispensée en présentiel

2 dates au choix

LUNDI 5 JUIN 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00

LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00



PROGRAMME

- **Accueil et présentation de la session**
 - > Présentation des différentes situations
 - > Le logement indécents
 - > La procédure de traitement de l'habitat indigne après l'ordonnance de 2020
 - > La protection des occupants



Responsable pédagogique :

Bernard TADDEI,
conseiller juriste et financier de l'ADIL

Lieu :

Salle de la Chapelle
44 rue Faventines 26010 Valence Cedex

Formation dispensée en présentiel

OBJECTIF

Les situations d'habitat indécents persistent et se renouvellent. Elles nécessitent la mise en place de procédures spécifiques qui diffèrent selon la nature et la gravité du problème.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- de distinguer les différents types de situations (logement indécents, insalubre, menaçant, ruine)
- de connaître les différentes procédures de traitement des habitats dégradés
- d'orienter efficacement les occupants de logements dégradés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation et analyse de la réglementation
- Cas pratiques et questions
- Remise d'un dossier pédagogique

PUBLIC VISÉ

Travailleurs sociaux (Département, CAF, MSA, UDAF, ATMP), collectivités territoriales, administrations, professionnels de l'immobilier...

2 dates au choix

LUNDI 12 JUIN 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

8h30 – 12h00

13h30 – 17h00

PROGRAMME

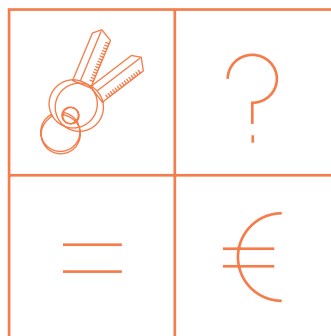
- **Accueil et présentation de la session**
 - > Le contexte de la procédure d'expulsion
 - > Le traitement préventif de l'impayé
 - > Le dispositif juridique avant l'audience
 - > La phase judiciaire
 - > Les opérations post-jugement



Responsable pédagogique :
Marie-Ange BOUCHER,
conseillère juriste et financier de l'ADIL

Lieu :
Salle de la Chapelle
44 rue Faventines 26010 Valence Cedex

Formation dispensée en présentiel



OBJECTIF

Connaitre les différentes étapes de la procédure pour impayés de loyer, et comprendre l'enjeu de la prévention.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- de comprendre la procédure d'expulsion
- d'accompagner les locataires et les propriétaires tout au long du processus afin d'éviter l'expulsion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation et analyse de la réglementation
- Cas pratiques et questions
- Remise d'un dossier pédagogique

PUBLIC VISÉ

Travailleurs sociaux (Département, CAF, MSA, UDAF, ATMP, associations d'insertion...), associations de locataires et de propriétaires, collectivités territoriales, professionnels de l'immobiliers (administrateurs de biens, agents immobilier, organismes d'HLM...), professions juridiques...

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription et règlement :

Les personnes intéressées sont appelées à nous faire parvenir leur inscription trois semaines avant la session. En retour, une convention vous sera adressée pour signature. Règlement par chèque à l'ordre de l'ADIL ou par virement (montant non soumis à TVA).

Modalités d'inscription par mail :

Bulletin d'inscription transmis par mail à la demande
→ adil26@dromenet.org

Pour plus d'informations

→ 04 75 79 04 44

Annulation d'inscription :

En cas d'absence ou d'annulation notifiée après l'ouverture de la session, une facture de 100% sera produite par l'ADIL. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Responsabilité :

L'ADIL de la Drôme ne peut être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté. Le programme peut faire l'objet de modifications ou d'annulations.

Tarifs :

Tarif/pers.	1 journée	½ journée
A – Membres de l'ADIL et partenaires financiers	270 €	160 €
B – Non membres	430 €	320 €
C – Formation Partenaire (groupes 12 max.)	1500 €	–

À la demande :

Possibilité de formations/informations thématiques sur site, à l'ADIL, ou en visio conférence pour groupes. Tarifs sur demande.

PLAN D'ACCÈS

Lieu de formation (en présentiel) :

ADIL de la Drôme
Salle de la Chapelle
44, rue Faventines
26010 Valence Cedex

Accès PMR





**CATALOGUE
DE FORMATIONS 2023**

Le droit et le financement
du logement



adil

44 rue Faventines
26010 Valence Cedex
04 75 79 04 44
adil26@dromenet.org